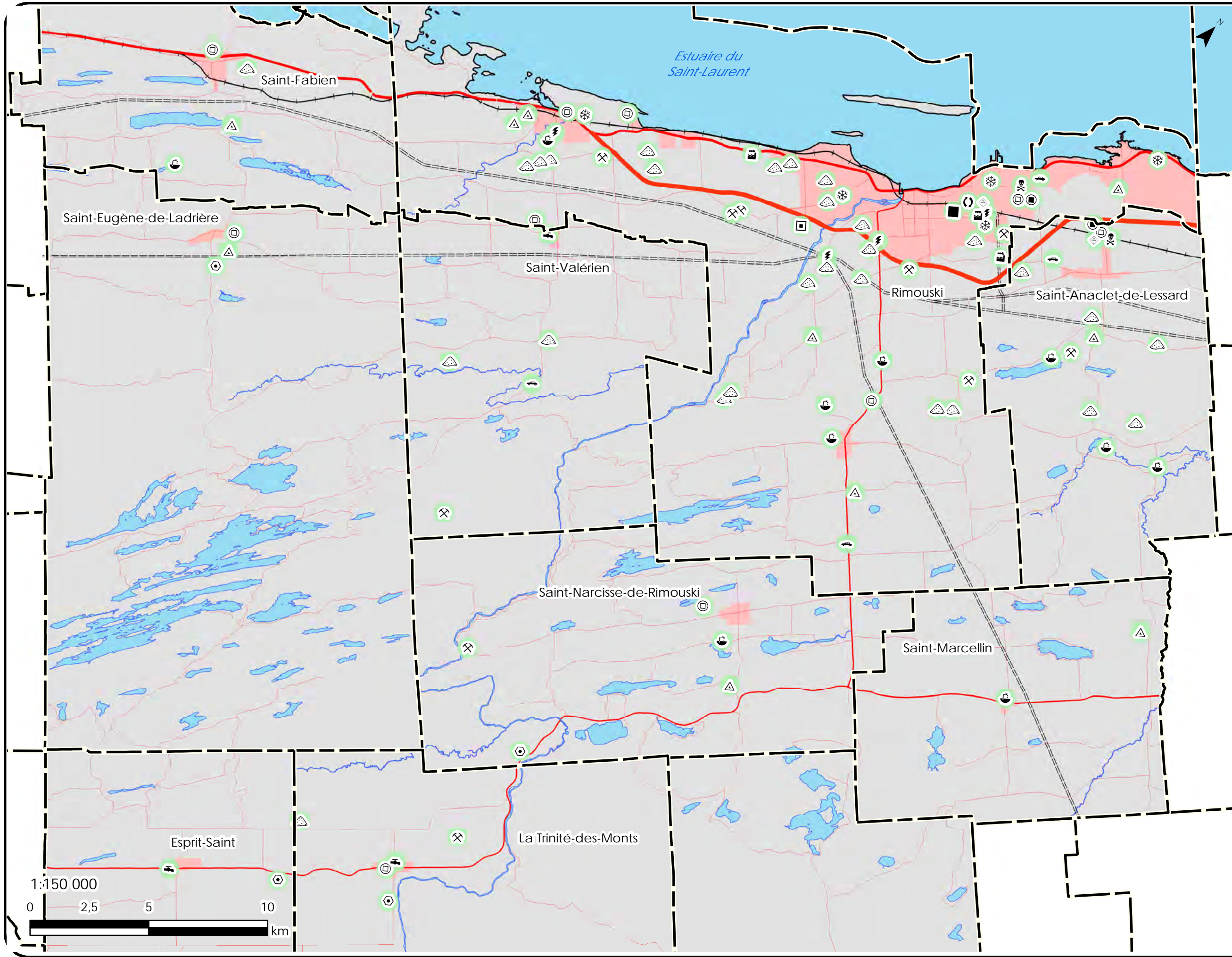


Plan 8.2
LOCALISATION DES ACTIVITÉS
COMPORTANT DES CONTRAINTES
DE NATURE ANTHROPIQUE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC
DE RIMOUSKI-NEIGETTE



- Contraintes anthropiques 07-13
- ⚡ Poste de transformation électrique
 - △ Sablière
 - ⌘ Carrière
 - 🏭 Usine de béton ou de béton bitumineux
 - ☠ Centre de transfert de déchets dangereux
 - 🗑 Lieu d'enfouissement sanitaire
 - 🗑 Centre de traitement des boues
 - ⬠ Centre de traitement des sols contaminés
 - 🚗 Cour de récupération de pièces automobiles
 - 🏠 Crématorium
 - ❄ Dépôt de neige usée
 - ⊖ Dépôt en tranchée
 - △ Lieu d'élimination des matières résiduelles désaffectées
 - ⊕ Ouvrage d'assainissement des eaux usées
 - 🚰 Puit collectif public (Institutionnel)
 - 🚰 Source d'approvisionnement en eau potable
 - 🔄 Système de récupération des matières résiduelles
 - == Ligne électrique
 - Périmètre urbain 02-16

Projection cartographique: MIM à Système de coordonnées planes du Québec.
 Système de référence géodésique: NAD 83
 Sources des données:
 Base de données topographiques du Québec.
 Ministère des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
 © Gouvernement du Québec.
 © MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
 DOCUMENT: 02-16_Plan_08-2 MXD imprimé le 2016-06-01 15:51

Corrigé par: Lucie Alice Côté 1 juin 2016	Vérifié par: Bernard Guimond
---	---------------------------------

Schéma d'aménagement et de développement 11-09
 Règlement 02-16
 Adopté le 10 février 2016
 En vigueur le 21 avril 2016